



CENTRE CORSE
CENTRU DI CORSICA

C.C.T.P CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

CPIE Centre Corse
Association A Rinascita
7, rue Colonel Feracci BP 1
20 250 CORTE

OBJET DE LA CONSULTATION :

Mission d'expertise comptable de l'association

Le présent document comprend 7 pages

Sommaire

<i>1 - CONTEXTE</i>	3
<i>2 - OBJET DE LA PRESTATION</i>	5
<i>3 - DESCRIPTIF DE LA PRESTATION</i>	5
<i>4 - DUREE DE LA MISSION</i>	6
<i>5 - MOYENS MIS EN OEUVRE</i>	7
<i>6 - DOCUMENTS ET DONNEES DISPONIBLES</i>	7
<i>7 - NOTE METHODOLOGIQUE</i>	7
<i>8 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES</i>	7

1 - CONTEXTE

Présentation de l'association :

L'association A Rinascita di u vechju Corti, fondée en 1975 est une association de type loi 1901, agréée au titre des associations de protection de l'environnement et **labellisée depuis 2007 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Corte Centre Corse.**

Appartenant au réseau national des CPIE qui regroupe 80 associations, notre structure est **fortement ancrée sur son territoire et se positionne sur l'entrée environnementale du développement durable à travers trois modes d'agir : chercher, développer et transmettre.** L'un de ses objectifs est de sensibiliser tous les publics à leur environnement proche afin que chacun puisse s'engager dans une démarche écocitoyenne garante de notre patrimoine naturel et culturel.

Egalement très investie depuis sa création dans le domaine social et représentant tout de même un poids économique conséquent à l'échelle de son territoire, **notre association est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en Corse.**

Afin de répondre aux exigences de ce label national, l'association s'est aujourd'hui engagée dans une démarche d'excellence avec pour objectif principal d'œuvrer pour un développement durable de son territoire et de ses habitants aux moyens de ses différents secteurs d'activités. En effet, **notre association située sur le centre Corse est multi sectorielle et s'illustre dans divers domaines. Cependant, on peut regrouper les activités de l'association en trois pôles :**

- **Le pôle environnement :** Service d'éducation à l'environnement, Espace Info Energie, Etudes et accompagnement des territoires dans leurs projets de développement durable.
- **Le pôle social :** Gestion et animation du Centre Social du Centre Corse, Point Accès Multimédias, Bureau Information Jeunesse.
- **Le pôle diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle :** Coordination Régionale pour la diffusion de la culture scientifique en Région Corse, coordination de la fête de la science.

Aussi, notre CPIE a choisi de se spécialiser sur la problématique de l'eau et des milieux aquatiques dans une approche transversale et pluridisciplinaire. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet phare de l'association de « Centre Régional de Ressources sur l'Eau et les Milieux Aquatiques » ou plus simplement « Casa di l'Acqua ».

L'association en quelques chiffres :

- 40 ans d'existence
- 20 permanents salariés
- 26 administrateurs bénévoles
- 15 200 personnes concernées par les activités (adhérents, public sensibilisés...)

Notre démarche « développement durable » :

Le CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita est une association citoyenne, qui s'est engagée à la fois dans son mode de fonctionnement interne et dans la réalisation de ses missions, dans un système de management qui tend à équilibrer la protection de l'environnement, la dimension humaine et le réalisme économique.

Nous développons une vraie démarche éco-responsable dans nos actions :

- Des outils de communication, totems, stand parapluie totalement éco-conçu.
- Des économies d'énergie
- Un tri des déchets
- Des achats responsables
- Une optimisation de l'utilisation du papier et une préférence donnée aux papiers certifiés « gestion durable des forêts » ainsi qu'aux papiers recyclés

Notre label CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) :

Un CPIE est une association ancrée sur un territoire, dont la vocation est l'éducation-sensibilisation des citoyens à l'environnement et au développement durable et l'accompagnement des territoires vers le développement durable.

Ce label national, qui a été attribué à notre association en 2007, garantit de la qualité et de l'efficacité du travail accompli par nos différents services dans la réalisation de leurs missions.

Plutôt que des associations de défense de l'environnement, les CPIE sont des pédagogues, des accompagnateurs, voire des médiateurs, très présents sur le terrain, pour éduquer le citoyen, accompagner et réaliser des projets avec des acteurs socio-économiques, pour trouver des consensus entre différents usagers de l'environnement, pour aller vers un développement durable.

Les valeurs principales sur lesquelles ils basent leur action sont :

- Une vision globale et humaniste de l'environnement,
- Une vision citoyenne tendant à mettre en avant l'éducation et la responsabilité,
- Un respect de la connaissance et de la démarche scientifiques.

Le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » est attribué par l'Union nationale des CPIE pour 10 ans renouvelables sur la base d'une dizaine de critères portant notamment sur les valeurs communes, l'ancrage territorial, les domaines d'activités, l'intérêt général, le professionnalisme...

Chaque CPIE s'évalue régulièrement au regard de ses critères dans le cadre d'une démarche de progrès suivie par l'Union nationale.

Spécificités comptables et sociales :

En vue de poursuivre son développement, il est apparu nécessaire de recourir à un cabinet spécialisé disposant d'une pratique avérée dans le secteur associatif ainsi que dans l'analyse budgétaire et financière pour optimiser son organisation financière.

Quelques chiffres :

- Le budget de l'association s'élève à 1 056 K€ en 2014
- Le budget prévisionnel 2015 s'élève à 1 110 K€

- L'association compte au 1^{er} octobre 2015 : 20 permanents salariés (16 CDI, 2 CDD, 2 CAE) et 4 salariés occasionnels.

La comptabilité est assurée en interne par 2 assistants de gestion diplômés.

L'un a pour mission la comptabilité générale de l'association et est titulaire du DUT Gestion des entreprises et des administrations option finance comptabilité. L'autre a pour mission uniquement la comptabilité relevant du Pôle CSTI et est titulaire du Master 2 Management spécialité « gestion et administration des entreprises ». Le contrôle étant assuré par le Directeur de l'association et le coordonnateur du pôle CSTI pour la partie le concernant.

L'exercice comptable est calculé sur l'année civile. Les comptes sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

L'association est soumise à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Afin de respecter cette ordonnance et la volonté de ses financeurs, l'association s'impose donc de procéder à une mise en concurrence de ses fournisseurs et prestataires de service pour ses contrats et achats.

L'association dispose d'une comptabilité analytique et utilise le logiciel CIEL.

L'association est équipée du logiciel EURECIA pour la Gestion des Ressources Humaines.

L'association est située dans le périmètre des Zones de Revitalisation en milieu Rural (ZRR).

L'association verse ses cotisations auprès de la Mutualité Sociale Agricole.

Le statut du personnel relève de la Convention Collective Nationale de l'Animation.

L'association dispose d'un commissaire aux comptes.

2 – OBJET DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet :

Mission d'assistance comptable, sociale, budgétaire, financière et de gestion en vue d'optimiser l'organisation financière de l'association A RINASCITA- CPIE CENTRE CORSE.

3 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Cette mission repose sur trois axes :

1. **Assister et conseiller la direction de l'association et ses instances pour l'ensemble des opérations comptables, sociales et budgétaires annuelles.**
2. **Développer des processus de production et de communication de l'information comptable et financière fiables et conformes aux exigences légales et**

règlementaires ainsi que celles définies dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités locales et territoriales.

3. Optimiser les processus de gestion des coûts des différentes activités.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire devra apporter son assistance et son expertise notamment dans les domaines suivants :

Missions de présentation des comptes annuels :

- Opérations comptables courantes et de fin d'année ;
- Elaboration des comptes annuels et leur présentation en Assemblée Générale ;
- Attestation des comptes et compte-rendu de mission ;
- Suivi budgétaire et financier ;
- Assistance à l'élaboration du budget
- Elaboration de procédures spécifiques et d'outils relatifs à la communication de l'information comptable et financière ;
- Assister le commissaire aux comptes et collaborer avec ses équipes ;
- Agir en tant que conseil de gestion en ce qui concerne tous les aspects pouvant avoir un impact budgétaire, financier, social, juridique.

Missions de gestion sociale :

- Gestion et élaboration de la paie et des déclarations sociales ;
- Déclaration de taxe sur les salaires ;

Mission complémentaire :

- Dans le cadre de ses remontées de dépenses auprès de ses financeurs, l'association doit également justifier des coûts (salaires et factures réglés affectés à des actions/projets spécifiques, frais généraux...). L'établissement des documents et tableaux justificatifs de dépenses se fait en interne par la Direction ou son représentant et doivent être certifiés conformes par son expert-comptable. Le nombre de ces certifications est estimé à 5/an environ.

4 - DUREE DE LA MISSION

La mission est conclue pour une durée d'une année correspondant à l'année civile. Pour la première année, la durée de la mission couvre la période comprise entre la date de notification d'attribution du marché et le 31 décembre de la même année, date d'échéance du contrat.

La mission est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de clôture de l'année civile.

5 - MOYENS MIS EN OEUVRE

Le prestataire aura à intervenir directement auprès des services de l'association afin d'obtenir les données ou précisions nécessaires à la réalisation de ses missions. Des réunions trimestrielles portant sur l'état d'avancement des dossiers seront organisées avec l'association pour présenter l'avancement budgétaire. Dans l'exécution de sa mission, le prestataire devra conserver un contact étroit avec la direction de l'association et/ou ses représentants.

Le prestataire et ses collaborateurs devront se conformer au règlement intérieur de l'association. Ils seront tenus conventionnellement au secret professionnel le plus absolu, sur toutes les informations auxquelles ils auront accès dans le cadre du marché à intervenir.

6 - DOCUMENTS ET DONNEES DISPONIBLES

Sera mis à disposition du prestataire retenu :

- Les comptes de l'association
- Le rapport d'activité 2014
- Les statuts de l'association
- Les tableaux de bord et de suivi des subventions
- Tout autre document susceptible de faciliter le bon déroulement de la mission

7 - NOTE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de son offre, le prestataire présentera un mémoire méthodologique ; celui-ci devra nécessairement contenir :

- Une présentation de la méthodologie que le cabinet propose d'utiliser dans le cadre de l'exécution de sa mission
- Une présentation de l'équipe qui sera chargée au sein du cabinet de réaliser la mission objet de la présente consultation
- Une présentation de l'expérience dans le domaine et plus particulièrement dans le milieu associatif

8 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

- Honoraires : 40 %
- Valeur technique et approche de la mission : 40 %
- Références du cabinet : 20 %

Délai de réponse : le lundi 16 novembre 2015

Candidature à adresser par courrier postal et sous pli à :

Monsieur le Président
Association A Rinascita – CPIE Centre Corse
7, Rue Colonel Feracci
BP 1
20250 CORTE

Ou bien par mail à l'attention de Monsieur le Président, en précisant l'objet : « Offre pour la mission d'expertise comptable » : contact@cpie-centrecorse.fr